

# COMMUNE DE HIRTZFELDEN

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JANVIER 2018

Sous la présidence de Madame Agnès MATTER-BALP, Maire

Mme le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.

### Ordre du jour :

1. Acquisition d'une parcelle de la SAFER

Présents : M. Stéphane SENEZ, 1<sup>er</sup> adjoint  
M. Christophe BITARD, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Mme Valérie BIRGLEN, 4<sup>ème</sup> adjointe

Et M. Frédéric BILLAUD, M. Frédéric GOETZ, Mme Sandrine BLONDEAU, M. François GUTLEBEN, Mme Evelyne BOLL, M. Maurice PLOSKONKA, M. Joël JECKER, et Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER et M. Paul SCHUBNEL, les conseillers.

Absents excusés : Mme Valérie DABROWSKI

Absents non excusés : Mme Myriam NAEGELIN

Ont donné procuration : Mme Valérie DABROWSKI à Mme Agnès MATTER-BALP

Sur proposition de Mme le Maire, Mme Valérie BIRGLEN, 4<sup>ème</sup> adjointe au maire, est nommée secrétaire de séance. Elle sera assistée de Mme Céline BARQUIN, secrétaire de mairie.

### Point n°1 – Acquisition d'une parcelle de la SAFER

La commune a posé sa candidature à l'acquisition d'une parcelle pour une surface totale de 47,67 ares suite à l'appel à candidatures du 9 janvier 2018 émit par la SAFER Grand Est.

Afin de compléter son dossier de candidature, Madame le Maire doit soumettre au conseil municipal les conditions énumérées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de la parcelle	Lieu-dit	Surface	Prix de rétrocession	Date de paiement
53	0078	Der Lange Zug	47a 67ca	5 032,00 €	15/08/2018

Elle précise que le montant de 5 032,00 euros a été calculé pour une date de paiement fixée au 15/08/2018. Passé ce délai, la SAFER aura droit au versement d'intérêts de retard calculés au taux de 4,20 % sur le montant précité à compter de cette date jusqu'au paiement effectif.

Pour la rédaction de l'acte de vente, Madame le Maire propose de faire appel à l'Etude de Maître GABRIEL à Neuf-Brisach.

Après délibération, le conseil municipal, à raison de onze voix pour dont une procuration, une voix contre (J. Jecker) et une abstention (P. Schubnel), Monsieur François GUTLEBEN ne souhaitant pas prendre part au vote pour raison personnelle,

- **Emet** un avis favorable à l'acquisition de la parcelle n°78 en section 53 pour un montant de 5 032,00 €, les crédits étant prévus d'être inscrits au budget primitif 2018
- **Désigne** l'Etude de Maître Gabriel à Neuf-Brisach pour la rédaction de l'acte de vente,
- **Autorise** la prise en charge des frais notariés, les crédits ouverts à l'article 6226 étant suffisants,
- **Autorise** le maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette transaction.

Madame le Maire clôt la séance à 19h33.